

## **Déclaration d'ACRUNET sur la Science et l'Orientation Future de la Gestion des Pêcheries du Crabe Brun.**

### **Déclaration :**

#### **1. Contexte**

- 1.1. Depuis 2012, le secteur de la capture et de la transformation du crabe brun au Royaume Uni, dans la République d'Irlande et en France a largement collaboré avec l'industrie, les organismes publics et les institutions de recherche qui couvrent les principales chaînes de distribution de produits dans les marchés français, espagnol et portugais à travers le projet Interreg (ACRUNET) de réseau d'utilisateurs de la ressource de crabe brun de l'Atlantique.
- 1.2. Ceci a permis de réaliser d'importants progrès dans l'amélioration de la situation actuelle de l'industrie grâce à des activités pour soutenir le développement du produit, les marchés et la promotion, le transport, la production et la science étayant les pêcheries.
- 1.3. Malgré les progrès significatifs réalisés pour faire avancer l'industrie, les partenaires d'ACRUNET de la pêche commerciale sont d'accord sur le fait que les accords actuels sur la gestion des pêcheries qui régissent l'exploitation des pêcheries sont inadaptés et constitueront, faute de réforme, une menace sérieuse pour l'industrie de demain.
- 1.4. L'avis scientifique présenté au cours du projet a souligné que les évaluations sur les stocks de crabe brun ont toujours des données insuffisantes. Cependant, les preuves disponibles sont suffisantes pour que les décideurs politiques et les directeurs de pêcheries puissent conclure ce qui suit :
  - bien qu'il existe des exceptions, d'une manière générale, les pêcheries du crabe brun sont pleinement exploitées, et ;
  - un important effort de pêche supplémentaire pourrait nuire à la pérennité et au rendement de ces pêcheries.
- 1.5. En outre, il est reconnu que l'industrie dans son ensemble a besoin de pouvoir compter, de façon proactive, sur des pêcheries bien gérées afin

de réduire le risque commercial, d'attirer les investissements et de compter sur l'aval du marché pour leurs produits.

- 1.6. La gestion nationale des pêcheries françaises est déjà considérée comme suffisamment forte pour faire face aux changements dans l'avis sur le stock, mais les systèmes proactifs de gestion au Royaume Uni et dans la République d'Irlande demeurent pratiquement inexistantes, et les tentatives pour mettre en œuvre des ajustements progressifs dans la gestion stagnent depuis longtemps.
- 1.7. En même temps, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre relative à la Stratégie en Milieu Marin, les pêcheries font l'objet d'un examen plus attentif, avec la possibilité que l'évaluation de la situation de leur stock soit intégrée dans la détermination du Bon Etat Ecologique.

## **2. Vers une Stratégie de Gestion des Pêcheries de Crabe Brun**

- 2.1. Compte tenu de ce qui précède, nous estimons qu'agir de façon préventive, judicieuse et proportionnée afin d'établir des modalités de gestion proactives est essentiel pour maintenir la vitalité de l'industrie et la viabilité à long terme, et serait conforme aux objectifs stratégiques généraux concernant le milieu marin déjà en place au niveau européen.
- 2.2. Par conséquent, les partenaires d'ACRUNET de l'industrie considèrent que les états membres devraient adopter de toute urgence une stratégie avec un calendrier précis des résultats afin de délivrer des objectifs de gestion visant à :
  1. Renforcer la base de données probantes qui permette d'intégrer les évaluations dans la couverture géographique complète des pêcheries et, par conséquent, de mieux soutenir la gestion. Le premier pas serait le développement d'une stratégie basée sur les données probantes qui aide, entre autres, à faciliter les partenariats entre les institutions scientifiques et l'industrie de sorte que l'industrie puisse contribuer à apporter davantage de données dans le processus d'évaluation.
  2. Eviter que la capacité de la flotte n'augmente de manière significative, notamment pour ce qui concerne les composants de la flotte à grandes captures au RU et dans la République d'Irlande, grâce

à des contrats de licence appropriés qui gèrent la capacité latente qui existe actuellement.

3. Travailler au développement de mesures de gestion responsable qui seraient appliquées dans l'hypothèse où la situation du stock se dégraderait sensiblement, ou afin de transférer les pêcheries sous-optimales vers des rendements optimaux au fil du temps.
4. Etablir des mesures de prévention à appliquer dans le cadre de plans de gestion pluriannuels pour les pêcheries, mises en œuvre par les gestionnaires en étroite collaboration avec l'industrie et avec les données scientifiques.
5. Les plans devraient tenir compte de la diversité des flottes qui poursuivent les pêcheries et, en incluant les mesures déjà en vigueur, être cohérents avec la gestion efficace des pêcheries des zones côtières et hautières, en reconnaissant les différences de juridiction de gestion entre les régimes des zones côtières et hautières.
6. De plus, les partenaires d'ACRUNET de l'industrie du RU et de la République d'Irlande conviennent que les mesures techniques actuelles des tailles minimales de référence pour la conservation (TMRC) devraient augmenter dans de nombreuses zones.
7. Signataires :



Killybegs Fishermen's  
ORGANISATION LTD.

**Killybegs Fishermen's Organisation Ltd**

Signé :

Date : 12 août 2015

---

Sean O'Donoghue, CEO



Shellfish  
Association of Great Britain

**The Shellfish Association of Great Britain**

Signé :

Date : 12 août 2015

-----  
David L Jarrad, CEO



**SCOTTISH  
FISHERMEN'S  
FEDERATION**

**Scottish Fishermen's Federation**

Signé

Date : 1<sup>er</sup> Septembre 2015

-----  
Bertie Armstrong, CEO



**National Federation of Fishermen's Organisations**

Signé

Date : 3 septembre 2015

-----

Anthony Delahunty, Président